



## INFO PRESSE

---

Date : 23/05/2025

De la part de la Direction de la communication  
04 79 96 87 35 - communication@grandchambery.fr

# Le Chambéry Savoie Stadium deviendra un équipement communautaire au 1er janvier 2027

**Le 22 mai 2025, les élus du Conseil communautaire de Grand Chambéry ont voté, à l'unanimité, la reconnaissance du Chambéry Savoie Stadium comme équipement d'intérêt communautaire. Cette décision prendra effet au 1er janvier 2027.**

### Un grand équipement au rayonnement qui dépasse la ville de Chambéry

Le Chambéry Savoie Stadium est un équipement unique à l'échelle de la Savoie. Construit par la Ville de Chambéry, et inauguré en septembre 2023, il possède une capacité d'accueil de 6000 spectateurs en configuration sportive, et 11 000 places en configuration concert. Il est, avec le Phare, l'équipement privilégié pour l'accueil de grands événements sportifs et culturels.

Depuis sa mise en service en septembre 2023, le Chambéry Savoie Stadium a accueilli des matchs de rugby de division Nationale, des matchs internationaux de rugby, des rencontres de la coupe de France de football et recevra, au mois de juin, la finale nationale de football américain. Il s'agit du seul stade de l'agglomération à héberger un club professionnel - le SOC Rugby -, à l'image du Phare pour le handball et la patinoire pour le hockey.

Au côté des autres grands équipements communautaires, le Chambéry Savoie Stadium participe d'ores et déjà à la politique de rayonnement et à l'attractivité touristique de l'agglomération.

### Un nouvel équipement au service des habitants et de l'attractivité de Grand Chambéry

Au-delà de ses installations sportives dont bénéficieront les clubs sportifs du territoire, le Chambéry Savoie Stadium dispose d'équipements annexes : trois salles de réception, des salles de réunions, une salle polyvalente de 600m<sup>2</sup>. Ces équipements seront accessibles aux acteurs associatifs, culturels et économiques de l'ensemble des communes de l'agglomération.

## **Un transfert effectif à partir du 1er janvier 2027**

Actuellement propriété de la Ville de Chambéry qui en assure également l'exploitation, le Chambéry Savoie Stadium sera transféré à la Communauté d'agglomération de Grand Chambéry à compter du 1er janvier 2027.

Avant le transfert effectif en 2027, s'ouvre une période de transition pendant laquelle la Ville de Chambéry et l'Agglomération travailleront conjointement pour en déterminer les modalités techniques et financières. Il s'agit notamment d'établir avec précision le montant des charges transférées dans le cadre de la procédure applicable aux transferts d'équipements et du travail de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

*« En reconnaissant l'intérêt communautaire du Chambéry Savoie Stadium, le conseil communautaire permet à l'agglomération de renforcer son offre de grands équipements performants aux côtés notamment du Phare, des piscines du stade et de Buisson Rond et de la patinoire. Les premières années de fonctionnement du stade ont démontré son évidente dimension intercommunale grâce aux nombreux événements sportifs, économiques et institutionnels qu'il accueille.*

*Cette décision témoigne aussi de la capacité de notre Agglomération à évoluer pour répondre aux attentes du territoire et offrir plus de services aux habitants. À travers cette décision de transfert votée à l'unanimité, notre territoire relance son processus d'intégration communautaire pour mieux répondre aux besoins de la population et en appui à ses communes. »* **Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.**

*« Le transfert du Chambéry Savoie Stadium à l'échelle communautaire est une chance pour nos clubs sportifs et nos associations. Ce grand équipement bénéficiera à l'ensemble du territoire, en offrant un outil moderne, de qualité et adapté aux grands événements comme à la vie associative quotidienne. »* **Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne.**